

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4540

présenté par

M. Gille, M. Premat, Mme Bruneau, M. Hammadi, M. Terrasse, M. Chauveau, Mme Le Houerou,
M. Bardy, Mme Florence Delaunay, Mme Le Vern, M. Cherki, Mme Sandrine Doucet,
Mme Martinel, Mme Filippetti, M. Germain, M. Cotel, Mme Le Loch, M. Mennucci, M. Léonard,
M. Juanico, Mme Sommaruga, M. Féron, M. Gauquelin et Mme Récalde

ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel visant à interroger le Gouvernement sur le sens précis de cet alinéa.